

Indemnité carburant :

renouvellement du dispositif et élargissement des conditions d'éligibilité

Le [décret n° 2026-959 du 15 octobre 2026](#) **renouvelle l'indemnité carburant** destinée aux travailleurs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles, pour la période d'octobre à décembre 2026.

Le renouvellement du dispositif prévoit notamment :

- **Une indemnité de 100 €** pour les travailleurs éligibles ;
- **Un relèvement du plafond de ressources**, le revenu fiscal de référence par part au titre de 2024 devant désormais être inférieur ou égal à **22 770 €**, contre 16 880 € précédemment ;
- **Un versement automatique de 100 €** aux personnes ayant déjà bénéficié de l'indemnité instituée par le décret du 30 avril 2026 (*période du 1^{er} avril au 30 septembre 2026*), sans nouvelle demande à effectuer. L'aide de 100€ est automatiquement versée à partir du 16 octobre 2026.

Pour les nouveaux bénéficiaires, la demande devra être effectuée en ligne, à compter du **27 octobre 2026**, depuis leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr.

Les autres conditions d'éligibilité demeurent inchangées, notamment celles relatives aux distances parcourues dans le cadre de l'activité professionnelle.

- [Décret n°2026-959 du 15 octobre 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant](#)

[Une nouvelle aide de 100 euros pour les travailleurs "grands rouleurs"](#)